



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
COMpte RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2021

Établi en vertu de l'article L2125-25
du Code Général des Collectivités Territoriales :
Extrait des points essentiels des délibérations
votées par le Conseil Municipal.

Le PROCÈS-VERBAL relatant tous les débats
de la séance sera affiché ultérieurement.

Date de convocation :
22/11/2021

Date d'envoi :
30/11/2021

Date d'affichage :
01/12/2021

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 04
Pouvoirs : 03
Votants : 28

L'an deux mil vingt et un, le 7 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN

Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Nathalie GIRAULT MORESVE, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

Absents excusés :

Mesdames Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU.

Absents :

Mesdames /
Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX,
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021
AUCUNE OBSERVATION N'ÉTANT FAITE, IL EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR :

DEL N°07-12-2021/01 RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2020 de Tours Métropole Val de Loire sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce document est consultable sur le site internet de la commune.

DEL N°07-12-2021/02 RAPPORT ANNUEL 2020 - SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le service public d'élimination des déchets ménagers

Ce document est consultable sur le site internet de la commune.

DEL N°07-12-2021/03 TARIFS PUBLICS 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 2 voix contre (Monsieur TOST et Madame MÉTIVIER)

APPROUVE les différents tarifs publics pour l'année 2022, tels qu'exposés ci-dessous :

MÉDIATHÈQUE (Tarifs applicables au 01/01/2022)	TARIFS 2022
Enfant de moins de 18 ans :	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	Gratuité
Résident hors commune	7,70 €
Individuel de plus de 18 ans :	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	10,80 €
Résident hors commune	14,50 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	4 € + chèque caution de 40 €
Familial	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	16,50 €
Résident hors commune	22,00 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	6 € + chèque caution de 40 €
Demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, étudiants, bénéficiaire allocation adulte handicapé :	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	5,00 €
Résident hors commune	6,00 €
Collectivités	
Luynaises	Gratuité
Hors commune	75,00 €
Impressions et Photocopies :	
Noir et blanc :	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	0,20 €
Résident hors commune	0,20 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	0,20 €
Couleur :	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	0,50 €
Résident hors commune	0,50 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	0,50 €
Livre en retard	Suspension des prêts en attente de la restitution de l'ouvrage à partir de deux semaines de retard et courrier de demande de remboursement du document au bout de quatre semaines sans restitution.
Remplacement livres détériorés ou perdus	Selon valeur d'achat
Tarifs pour la vente de livres déclassés :	
Livre de poche adulte ou enfant	0,50 €
Livre moyen format et album enfant	1,00 €
Livre grand format	2,00 €

ENFANCE / JEUNESSE	TARIFS 2022
---------------------------	--------------------

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL " Les P'tits Loups "	Selon barème CAF
---	------------------

ACCUEIL DE LOISIRS " La Ruche d'Ernest "	TARIFS 2022
---	--------------------

→ Rémunération des animateurs/ jour, repas du midi compris :	
‣ Adjoint pédagogique	71,00 €
‣ Animateur 1 ^{ère} catégorie BAFA ou équivalence	55,25 €
‣ Animateur 2 ^{ème} catégorie BAFA en cours	48,35 €
‣ Animateur 3 ^{ème} catégorie non diplômé	35,56 €

Tarifs applicables au 01/03/2022	TARIFS 2022
---	--------------------

Vacances + Mercredis journée de 7h30 à 18h30 (repas et goûter inclus) - Amplitude 11h00	
‣ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,5	3,35 €
‣ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,75	5,03 € - 5,63 €
‣ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 1	7,51 € - 8,30 €
‣ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 1,22	10,14 € - 19,35 €

Vacances + Mercredis demi-journée de 7h30 à 14h30 (repas inclus) - Amplitude 7h00	
‣ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,318	2,13 €
‣ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,477	3,20 € - 3,58 €
‣ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,636	4,78 € - 5,28 €
‣ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,776	6,45 € - 12,31 €

Vacances + Mercredi demi-journée de 11h30 à 18h30 (repas et goûter inclus) - Amplitude 7h00	
‣ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,318	2,13 €
‣ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,477	3,20 € - 3,58 €
‣ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,636	4,78 € - 5,28 €
‣ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,776	6,45 € - 12,31 €

Majoration enfant extérieur à Luynes (prix de journée QF + majoration)	
Par jour	18,50 €
Par demi-journée	10,50 €

→ Accueil périscolaire : Tarifs applicables au 01/01/2022	
Par matin (7h30 à 8h45)	1,55 €
Par soir	
Option longue 16h15 à 18h30	2,16 €
Option courte de 16h15 à 17h15	1,55 €

→ Transport scolaire : Tarif applicable du 01/01/2022	
Par matin	0,55 €
Par soir	0,55 €

Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif moyen est défini annuellement et correspond au montant total des participations familiales N-1 divisé par le nombre total des actes réalisés N-1.

$$\frac{\text{Montant total des participations familiales N-1}}{\text{Nombre total des actes réalisés N-1}} = \text{Tarif accueil moyen}$$

ACCUEIL DE LOISIRS "La Passerelle " :	TARIFS 2022
Tarifs applicables au 01/03/2022	
Mercredis/ Vacances Journée entière (repas et goûter inclus) de 7h30 à 9h00 - de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 17h00 (agréé) - Amplitude 8h00	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,5	3,35 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,75	5,03 € - 5,63 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 1	7,51 € - 8,30 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 1,22	10,14 € - 19,35 €
Mercredis/ Vacances demi-journée (repas inclus) de 7h30 à 9h00 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 14h00 (agréé) - Amplitude 5h00	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,313	2,10 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,469	3,15 € - 3,52 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,625	4,69 € - 5,19 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,763	6,34 € - 12,31 €
Mercredis/ Vacances demi-journée (repas et goûter inclus) de 12h00 à 17h00 (agréé) de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) - Amplitude 5h00	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,313	2,10 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,469	3,15 € - 3,52 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,625	4,69 € - 5,19 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,763	6,34 € - 12,31 €
Mercredis/ Vacances demi-journée (sans repas) de 7h30 à 9h00 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 12h00 (agréé) - Amplitude 3h00	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,188	1,26 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,281	1,89 € - 2,11 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,375	2,82 € - 3,11 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,458	3,81 € - 9,24 €
Mercredis/ Vacances demi-journée (sans repas et goûter inclus) de 12h00 à 17h00 (agréé) de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) - Amplitude 3h00	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,188	1,26 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,281	1,89 € - 2,11 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,375	2,82 € - 3,11 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,458	3,81 € - 9,24 €

Majoration enfant extérieur à Luynes (prix de journée QF + majoration)	
Par jour (8h00)	18,50 €
Par demi-journée avec repas (5h00)	10,50 €
Par demi-journée sans repas (3h00)	6,50 €
COTISATION MENSUELLE ACCUEIL LIBRE	
pour les enfants fréquentant uniquement l'accueil libre	7,21 €
<p>Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif moyen est défini annuellement et correspond au montant total des participations familiales N-1 divisé par le nombre total des actes réalisés N-1.</p> <p style="text-align: center;"><u>Montant total des participations familiales N-1</u> = Tarif accueil moyen</p> <p style="text-align: center;">Nombre total des actes réalisés N-1</p>	

EMPLACEMENT TAXI	TARIFS 2022
Annuel : la place	95,00 €

MARCHÉ	TARIFS 2022
Droit de place / la prestation - (le mètre linéaire)	1€ / mètre

SALLE DES FETES	TARIFS 2022
½ journée	120,00 €
1 journée jusqu'à 19 Heures	195,00 €
1 jour et au-delà de 19 heures	385,00 €
Associations Luynaises : gratuité une fois par an (y compris AG)	Gratuit
Locations suivantes pour les associations Luynaises	17,00 €

BADGE D'ENTRÉE DES SALLES MUNICIPALES (contrôle d'accès) En cas de perte ou détérioration, il sera demandé :	12,00 €
---	---------

BADGE ACCÈS PLACE DES DOUVES En cas de perte ou détérioration, il sera demandé :	80,00 €
BADGE ACCÈS PARKING MAISON MÉDICALE	20,00 €

TENNIS	TARIFS 2022
Le court, l'heure	24,00 €
Caution	15,00 €

LOYERS ANNUELS PROPRIÉTÉS MUNICIPALES :	TARIFS 2022
✓ Local vétérinaire	_____
✓ Local radio Luynes (à partir de 2015 - Logement au dessus de La Poste)	3 280,00 €
✓ Chauffage logements Camus, Alfred Baugé et au-dessus Poste	Répartition en fonction des m ²
✓ Loyer logement stade	7 650,00 €
✓ Loyer logement Camus	_____
✓ Loyer logement rue Alfred Baugé	9 160,00 €
✓ Loyer logement au-dessus Poste	_____
✓ Garage Presbytère	_____
✓ Terrain cadastré G 676	1 200,00 €

CONCESSION CIMETIÈRE	TARIFS 2022
✓ 15 ans	165,00 €
✓ 30 ans	412,00 €
✓ 50 ans	620,00 €
✓ Superpositions diverses	31,00 €
✓ Superpositions perpétuelles	57,00 €
✓ Ancien Columbarium 15 ans	450,00 €
✓ Ancien Columbarium 30 ans	845,00 €
✓ Nouveau columbarium 15 ans	960,00 €
✓ Nouveau columbarium 30 ans	1 330,00 €
✓ Urne supplémentaire	250,00 €
✓ Jardin du souvenir	Gratuit
✓ Caveau provisoire : prise en charge	23,00 €
✓ Jour suivant	3,00 €
✓ Vacation Police Municipale	21,90 €
✓ Dispersion des cendres + inscription plaque sur stèle dans Jardin du Souvenir	55,00 €
✓ Fourniture plaque pour urne columbarium	55,00 €

CENTRE CULTUREL LA GRANGE	TARIFS 2022
MISE A DISPOSITION LA GRANGE	
Ecoles et collège de Luynes	Gratuit
Associations sur dépôt de dossier culturel	Gratuit
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences / journée + 4h d'utilisation	1 000,00 €
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences / demi-journée ou soirée (4h maximum d'utilisation)	600,00 €
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences pour 2h00	400,00 €
Utilisation du parc de matériel scénique conditionnée par un régisseur mis à disposition par la ville	300,00 €
Caution	1 000,00 €
Tarif complémentaire pour la location de "La Grange" (accès salle d'exposition, hall d'accueil et sanitaires) par jour	200,00 €

TARIFS SAISON CULTURELLE	SEPTEMBRE 2021 / AOUT 2022 DÉLIBÉRATION DU 25/05/2021
PLEIN TARIF	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	12,00 €
Tout public - Catégorie B	10,00 €
Petite forme - Catégorie C	6,00 €
Jeune public - Catégorie D (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit pour les moins de 3 ans)	5,00 €
Pass Jeune Public 2 spectacles - programmation partagée - Catégorie C (adultes et enfants à partir de 3 ans, gratuit - de 3 ans)	8,00 €
TARIF RÉDUIT (étudiants, 10-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, intermittent du spectacle, personnel municipal, pass culture)	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
Petite forme - Catégorie C	4,00 €
TARIF GROUPE PLUS DE 10 PERSONNES	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
Petite forme - Catégorie C	4,00 €
TARIF ABONNEMENT PLUS DE 3 SPECTACLES TOUT PUBLIC	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
GRATUITÉ MOINS DE 10 ANS	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	OUI
Tout public - Catégorie B	OUI
Petite forme - Catégorie C	OUI
Jeune public - Catégorie D (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit pour les moins de 3 ans)	NON
SÉANCES SCOLAIRES - TARIF D JEUNE PUBLIC	
Etablissement scolaires Luynois (écoles et collège L. et R. AUBRAC)	2,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Etablissement scolaires extérieurs à Luynes	4,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
SÉANCES "PETITE ENFANCE" (SMA LES P'TITS LOUPS ET RAM INTERCOMMUNAL)	
TARIF D JEUNE PUBLIC	Gratuit
SÉANCES ALSH "LA RUCHE D'ERNEST " ET LA PASSERELLE	
TARIF D JEUNE PUBLIC	Gratuit
CENTRE DE LOISIRS EXTÉRIEURS A LUYNES	
TARIF D JEUNE PUBLIC	4,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs

DROITS DE VOIRIE	TARIFS 2022
Dépôt provisoire de matériaux ou matériel sur voie publique:	
- redevance hebdomadaire au m ²	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	

Dépôt provisoire de matériaux ou matériel sur une place de stationnement :	
- par place et par jour	5,00 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
Dépôt d'une benne à gravats ou autres matériaux	
- redevance hebdomadaire au m ²	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
Palissade de clôture, de sécurité de chantier avec emprise sur le domaine public :	
- Redevance hebdomadaire au m ² d'emprise délimitée au sol par le matériel concerné	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
Barrage complet de la rue :	
- par 1/2 journée	30,00 €
Echafaudage fixe sur pieds ou suspendu ainsi que les nacelles suspendues :	
- redevance hebdomadaire au m ²	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
Bungalow, bureau, abri provisoire :	
- redevance hebdomadaire au m ²	4,50 €
NB : Toute semaine commencée est due	

MISE A DISPOSITION PODIUM ROULANT	TARIFS 2022
√ Version podium seul :	
* Un jour	2 300,00 €
* Deux jours	3 910,00 €
* Trois jours	5 060,00 €
√ Version podium et avant-scène	
* Un jour	3 000,00 €
* Deux jours	5 100,00 €
* Trois jours	6 600,00 €
√ WC Mobile :	
Mise à disposition	250,00 €
Jour complémentaire	100,00 €
Caution	1 000,00 €

PUBLICITÉ	TARIFS 2022
PUBLICITÉ ÉCHOS LUYNOIS (1/10^{ème} de page, soit 9 cm x 4 cm)	
L'encart / la parution :	100,00 €
PUBLICITÉ TAMBOUR DE LUYNES, l'encart / la parution	
(4cm x 4cm)	70,00 €
(8,8 cm x 4 cm)	140,00 €

TARIFS DIVERS (Tarifs applicables au 01/01/2018)	TARIFS 2022
Impressions et photocopies Noire et Blanc	
L'unité format A4	0,60 €
L'unité format A3	0,80 €
Impressions et photocopies Couleur	
L'unité format A4	0,80 €
L'unité format A3	1,10 €

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2022
√ Terrasse bar /Etals commerces : annuel	167,00 €
√ Véhicule commercial : la prestation	175,00 €

FOURRIERE ANIMALE COMMUNALE (en année civile)	TARIFS 2022
1ère fois	190,00 €
2ème fois et plus	310,00 €

DEL N°07-12-2021/04 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022, AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 158 380 € correspondant au ¼ du montant des dépenses d'équipement 2021.

PRÉCISE que cette somme sera affectée aux programmes suivants :

- 202 Matériel divers : 48 380 €
- 215 Gros entretien bâtiments : 110 000 €

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

DEL N°07-12-2021/05 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DU « PASS CULTURE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le service culturel et la médiathèque à participer au dispositif du « Pass Culture » en proposant des activités culturelles par le biais de la plateforme numérique du « Pass Culture ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Luynes, et la société Pass Culture, représentée par Sébastien Cavalier, Président, relative à un partenariat sous la forme d'une application mobile géo-localisée, afin de proposer des offres culturelles auprès des jeunes éligibles au « Pass Culture ».

DEL N°07-12-2021/06 MODIFICATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2021 - 2022.

Suite à la délibération précédente concernant le « Pass Culture », il est nécessaire d'adapter les tarifs culturels.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-dessous concernant la Saison Culturelle 2021/ 2022 (tarifs inchangés depuis l'ouverture de La Grange en 2016).

PRÉCISE que la saison culturelle s'entend du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

TARIFS	A (TOUT PUBLIC - SOIRÉE PARTAGÉE / DOUBLE PLATEAU)	B (TOUT PUBLIC)	C (PETITE FORME)	D (JEUNE PUBLIC)	E (PASS JEUNE PUBLIC 2 SPECTACLES - PROGRAMMATION PARTAGEE)
Tarif Plein	12 €	10 €	6 €	5 € (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit - de 3 ans)	8 € (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit - de 3 ans)
Tarif Réduit : Étudiants, 10-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, intermittent du spectacle, personnel municipal, bénéficiaires du « pass Culture »	10 €	8 €	4 €	/	/
Tarif Abonné à partir de 3 spectacles tout public différents	10 €	8 €	/	/	/
Tarif Groupes + de 10 personnes	10 €	8 €	4 €	/	/
Moins de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	/	/
Etablissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac)				2 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs	/
Etablissements scolaires extérieurs à Luynes				4 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs	/
Séance « petite enfance » (SMA Les P'tits Loups et RAM intercommunal)				Gratuit	/
Séance ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle				Gratuit	/
Centre de loisirs extérieurs à Luynes				4 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs	/

DEL N°07-12-2021/07 EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNÉE 2021

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE D'EXONÉRER du droit de terrasse d'un montant de 167 € les deux bars-cafés de la commune, au titre de l'année 2021.

DÉCIDE D'EXONÉRER du droit de stationnement d'un montant de 95 € les trois taxis bénéficiant d'un emplacement sur le territoire de la commune, au titre de l'année 2021.

DEL N°07-12-2021/08 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES ENFANTS RÉSIDENTS HORS COMMUNE, SCOLARISÉS À LUYNES - ANNÉE 2021 / 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les montants de frais de scolarité 2021/2022, tels qu'exposés ci-dessous pour les élèves de communes extérieures scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré à Luynes (facturation septembre 2022) :

- 921 € pour un élève d'école maternelle
- 551 € pour un élève d'école primaire.

CONFIRME LES DISPOSITIONS prises lors de la séance du 03 juillet 2018 concernant la suppression du bénéfice de la franchise de quatre élèves.

DEL N°07-12-2021/09 DEROGATIONS ANNÉE 2022, AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2022 pour les dimanches 04, 11 et 18 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

DEL N°07-12-2021/10 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DU POLE ENFANCE JEUNESSE : LA PASSERELLE.

Après avoir pris connaissance de ces modifications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix pour et 4 abstentions (Mr LAFaux, Mme FAIPOUX, Mr TOST, Mme MÉTIVIER) :

APPROUVE le règlement intérieur des services du Pôle Enfance Jeunesse, concernant les modifications des périodes d'ouverture de La Passerelle.

DEL N°07-12-2021/11 DON D'UNE ŒUVRE À LA COMMUNE PAR L'ARTISTE JEAN-YVES BOULAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la donation à la commune d'une œuvre intitulée « *Tableau bleu, blanc, rouge* » réalisée par Jean-Yves BOULAY.

DEL N°07-12-2021/12 MODIFICATION DES RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE PORTER les ratios à 100 % pour tous les avancements de grade, pour les 3 catégories A, B et C.

DEL N°07-12-2021/13 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE MODIFIER, à compter du 1^{er} janvier 2022, 2 emplois à 25,5/35^{ème}, 1 emploi à 23/35^{ème} et 1 emploi à 26/35^{ème} en 2 emplois à temps complet, soit 35/35^{ème} et 1 emploi à temps non complet, soit 30/35^{ème}

APPROUVE modification du tableau des effectifs du personnel permanent, en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

DEL N°07-12-2021/14 SYNDICAT DES CAVITÉS 37 - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune de SAINT ANTOINE DU ROCHER au Syndicat Intercommunal des Cavités 37.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h46.

Fait à Luynes, le 08 décembre 2021

Le Maire,

Bertrand RITOURET



